

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25274**

### Intitulé

TP : Titre professionnel Monteur(se) câbleur(se) intégrateur(trice) en production électronique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255s Bobinage, câblage et assemblage de circuits et d'ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le monteur câbleur intégrateur en production électronique intervient en production chez des sous-traitants spécialisés dans ce domaine ou chez des fabricants d'équipements nécessitant du câblage électrique.

Il réalise le câblage de faisceaux et d'armoires.

Il intègre les faisceaux et les sous-ensembles électroniques et électrotechniques dans des équipements : il assure, dans le respect des normes et procédures, le montage mécanique des supports, des faisceaux ; il pose, monte, fixe et raccorde des ensembles électroniques et électrotechniques dans l'équipement.

Le monteur câbleur intégrateur en production électronique réalise toutes ses interventions conformément à des normes et procédures. Il a un niveau d'autonomie limité dans l'exécution de ses tâches mais plus important dans l'organisation de ses activités.

En fabrication de faisceaux et de cordon, il intervient, dans un atelier, généralement seul et utilise des outillages référencés (gabarit, planche à clous). Il travaille sur un poste adapté, souvent assis à son poste de travail. Ses horaires sont plutôt réguliers.

Mais en intégration et câblage d'ensembles électriques sur équipements, le monteur câbleur intégrateur en production électronique travaille, dans des halls de montage, au sein d'une équipe, et en coactivités avec d'autres corps de métier. L'environnement est confiné et soumis à des règles strictes de sécurité.

1. Fabriquer des faisceaux et cordons électriques d'un équipement

Préparer les moyens nécessaires à la fabrication des faisceaux et cordons.

Réaliser les faisceaux et cordons électriques d'un équipement.

2. Intégrer les éléments électriques, électroniques et électrotechniques dans un équipement

Préparer les supports mécaniques des faisceaux, câbles et sous-ensembles électroniques et électrotechniques dans un équipement.

Intégrer les faisceaux et sous-ensembles électroniques et électrotechniques dans un équipement.

3. Câbler et finaliser un équipement

Interconnecter les sous-ensembles électroniques et électrotechniques d'un équipement.

Contrôler et configurer un équipement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les sous-traitants en électronique, électrotechnique et électricité industrielle et tertiaire.

Les équipementiers qui ont du câblage électronique, électrotechnique et électricité dans leurs produits (transport, défense, santé, énergie, machines...).

Monteur intégrateur, monteur câbleur.

Câbleur filaire, câbleur faisceaux.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H2602 : Câblage électrique et électromécanique

H2605 : Montage et câblage électronique

H2604 : Montage de produits électriques et électroniques

**Réglementation d'activités :**

Néant.

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25274 - Fabriquer des faisceaux et cordons électriques d'un équipement	Préparer les moyens nécessaires à la fabrication des faisceaux et cordons. Réaliser les faisceaux et cordons électriques d'un équipement.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25274 - Intégrer les éléments électriques, électroniques et électrotechniques dans un équipement	Préparer les supports mécaniques des faisceaux, câbles et sous-ensembles électroniques et électrotechniques dans un équipement. Intégrer les faisceaux et sous-ensembles électroniques et électrotechniques dans un équipement.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25274 - Câbler et finaliser un équipement	Interconnecter les sous-ensembles électroniques et électrotechniques d'un équipement. Contrôler et configurer un équipement.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 28/01/2011 paru au JO du 26/02/2011 - Arrêté du 14/12/2015 paru au JO du 09/01/2016

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministre chargé de l'emploi.

**Références autres :**

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://travail-emploi.gouv.fr/titres-professionnels>

**Lieu(x) de certification :**

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Révision avec changement d'intitulé du titre MIPE suite Arrêté du 14/12/2015 paru au JO du 09/01/2016

**Certification précédente :** Monteur intégrateur en production électronique